



Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du 3 avril - Le maire a ouvert cette séance en mentionnant qu'il ne ferait pas de mot d'ouverture mais ferait des commentaires au fil de la rencontre.

Administration - On mentionne que l'entreprise Les Sommets Saint-Sauveur a contesté son évaluation municipale. Elle a d'ailleurs contesté les évaluations des autres Municipalités dans lesquelles elle a des propriétés. Les audiences ont coûté 14 000 \$ en frais d'avocat. On note toutefois que le jugement n'a pas été rendu à ce sujet. Le dossier fera donc l'objet d'un suivi de la part du Journal.

Un système d'enregistrement et de diffusion sera installé dans la salle du Conseil pour un montant de 22 550 \$ avant taxes. Le maire a précisé croire fortement en la nécessité d'un tel système, vu la pauvre qualité du son et de l'image que l'on connaît en écoutant les séances. Il affirme qu'il juge primordial de diffuser toutes les séances en direct et en différé pour les citoyens qui ne sont pas en mesure de se déplacer au moment opportun.

Madame Mélissa Paquette, technicienne en loisirs à la Municipalité depuis quelques années a été nommée à titre de coordonnatrice en loisirs. Le Conseil a mentionné être fier et unanime au sujet de cette nomination.

Règlements - Le règlement d'emprunt 888-23, au sujet des travaux sur les chemins Trottier et du Sommet a été adopté. L'emprunt, au montant de 2 285 988 \$ sera assorti d'une taxe à l'ensemble et au secteur. Il est à noter que 50 % du montant fait l'objet de subventions, les travaux vont donc coûter environ 1 150 000 \$.

Le règlement 890-23, concernant la démolition d'immeubles, est adopté. Il sera désormais plus difficile de démolir des immeubles à Piedmont puisqu'un comité devra approuver chaque demande et il faudra en démontrer la nécessité. Richard Valois, Denis Royal et Christian Lefebvre ont été nommés sur ledit comité.

Travaux publics - Plusieurs appels d'offres et mandats de services ont cours en ce moment. Un mandat de services a été émis pour les plans et devis pour la stabilisation de talus sur le chemin de la Rivière, dont les travaux devraient avoir lieu en 2024. Des appels d'offres ont été lancés pour les chemins de la Montagne entre le mont Olympia et Saint-Hyppolite, pour le pavage du chemin Avila entre du Moulin et la limite de Sainte-Annes-Lacs et le prolongement des égouts sanitaires sur le chemin Trottier.

Le maire souhaite préciser aux citoyens qui veulent nettoyer leurs entrées et mettre les pierres et le sable dans la rue qu'ils sont invités à le faire, mais demande d'éviter de faire des «tas», qui sont plus difficiles à ramasser avec l'équipement. Il faut répartir le tout sur la rue, tout simplement.

Le Conseil a annoncé la participation de la Municipalité à un groupe d'achat de l'UMQ qui vise à convertir l'éclairage au DEL pour l'année 2023.

Urbanisme - Le comité est en questionnement au sujet des terrains, acquis ou à acquérir par la Municipalité. Des détails sont à venir.

On annonce que le projet-pilote des poulaillers urbains est prolongé

jusqu'au 31 décembre 2023, en attendant la refonte du plan d'urbanisme.

Un mandat a été octroyé à une firme afin de trouver des solutions aux problèmes de circulation actuels et à venir sur le chemin de la Montagne. En effet, il est déjà difficile de circuler à la fin des journées de ski et la Ville de Sainte-Adèle a permis la construction d'un développement de quelques 140 résidences, dont le seul accès se fera par le chemin de la Montagne. Par ailleurs, le ministère des Transport a été rencontré et une nouvelle signalisation est attendue à l'intersection avec la 117.

On annonce officielle l'acquisition du lot 6 522 980 par la Municipalité. Il s'agit d'une cession de terrain suite au lotissement pour le développement Domaine de la Falaise, du Groupe Héritage inc. L'acte notarié sera signé. Une portion de la piste Wizard deviendra propriété de la Ville.

Environnement - La Foire de l'environnement annuelle aura lieu le 27 mai prochain au parc Gilbert-Aubin, entre 8h et midi. Des arbres, des plantes potagères, du compost et du paillis seront distribués. Une vente de garage aura aussi lieu et les personnes intéressées à réserver une table peuvent le faire auprès de la Municipalité.

Défi pissenlit: encore cette année, les citoyens sont invités à éviter de tondre leur pelouse avant le mois de juin. Des affichettes seront disponibles à la Municipalité pour ceux qui veulent en poser sur leur terrain.

On félicite madame Louise Guertin, qui a accepté la présidence du Comité régional pour la protection des falaises (CRPF).

Loisirs - On mentionne que les embauches sont pratiquement terminées pour le camp d'été et que la rédaction du livre du centième anniversaire est presque achevée.

La Fête nationale aura lieu le 24 juin à la gare.

Épuration des eaux usées - On informe les citoyens qu'un mandat professionnel a été donné en vue de trouver des solutions pour augmenter les capacités d'épuration des eaux usées sur le territoire. Le maire a précisé que nous en étions presque à la limite et que, dans l'optique de prévoir le développement, il est nécessaire d'évaluer les solutions possibles.

Dans la nuit du 18 au 19 avril, on annonce que tous les rejets des égouts seront dirigés directement dans la rivière afin de faire un entretien qui est nécessaire. Les Villes en aval ont été avisées. Des communications officielles ont été envoyées à tous les citoyens par la poste. Le rejet sera fait tard en soirée, entre 23h et 1h30 environ. Le maire indique que des démarches seront faites pour que ce soit encore plus tard la prochaine fois.

Sécurité publique - Monsieur Daniel Beaudry, nouveau patrouilleur, va entrer en fonction au début du mois d'avril.

Un système d'alerte d'urgence sera implanté; les citoyens seront prochainement invités à s'inscrire au nouveau portail. Le maire précise qu'il s'agit de pouvoir envoyer des textos ou faire des appels automatiques en cas de mesure d'urgence: *En temps d'urgence, la communication, c'est tout.* Le mois de mai dernier en a été un exemple et on veut être bien organisé.

Période de questions - Un citoyen mentionne que les affiches qui sont mises au milieu des rues pour prévenir la vitesse excessive ne sont pas solides et sont l'objet de vandalisme. Le comité des travaux publics en sera informé.

Un citoyen du chemin du Puits est mécontent de ne pas avoir été informé de la construction prochaine d'un Centre de la petite enfance (CPE) de 80 places sur un terrain voisin. Le maire précise que l'information a été donnée dès l'été 2022. Il indique avoir cherché toutes les solutions possibles

et que c'est cette dernière qui a été retenue comme seule envisageable. Le puits souterrain qui se trouve sur le terrain sera protégé selon les normes et l'accès routier à l'installation se fera à partir du chemin de la Montagne afin de réduire les désagréments.

Un citoyen mentionne que le spa Polar Bear aurait été racheté par l'entreprise Ström Spa, avec le projet de l'agrandir considérablement. Le maire spécifie en avoir entendu parlé, mais il n'y aurait rien de concret pour l'heure.

Un citoyen demande ce qui pourra être fait pour sévir contre les citoyens

qui font encore de la location court terme, malgré la nouvelle réglementation. Le maire précise que les preuves à fournir au Tribunal sont difficiles à obtenir. Néanmoins, le patrouilleur embauché par la Municipalité sera chargé de faire «la chasse aux Airbnb qui dérangent». Le maire croit que l'UMQ devrait se pencher sur le dossier.

Un citoyen demande si les automobiles pourront passer lors des travaux sur le chemin de la Rivière. Le maire indique que ce sera le cas et de la même manière que par le passé, en élargissant la piste cyclable.

SERVICES FUNÉRAIRES COMPLETS

Exposition, crémation, rapatriements

TOUT - POUR VOUS

LES SENTIERS
CIMETIÈRE NATUREL / SERVICES FUNÉRAIRES

MAGNUS POIRIER
AMBASSADEUR

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca

24 heures sur 24 | 7 jours sur 7